Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

La séance se tiendra à huis clos (covid-19)

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 3 novembre 2020.

Nature et effet
Le propriétaire désire reconstruire un garage isolé afin d'y ranger ses voitures, machineries et équipements.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- L'implantation d'un garage isolé et de ses appentis d'une superficie de 135,45m2, au lieu du 90m2 prescrit par le règlement de zonage #38;

Identification du site concerné
169 rue Principale, lot 4 916 380

À la suite de l'arrêté 2020-074 daté du 2 octobre 2020, pour les municipalités en zone rouge : toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra transmettre par lettre par la poste ou déposer dans la boîte aux lettres située au 115, rue Saint-Étienne ou par courriel : dg@st-damase.qc.ca au plus tard le 2 novembre 2020. OU communiquer par téléphone lors de la séance qui sera tenue à huis clos le 3 novembre à 19h30 au numéro 450-797-3341 poste 4001 afin de se faire entendre et ce sans aucun déplacement ni rassemblement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 15e jour du mois d'octobre 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits suivants :

la mairie, située au 115, rue St-Étienne Saint-Damase et au panneau des annonceurs 140 rue Principale, Saint-Damase, le 15 octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour d'octobre 2020.

Johanne Beauregard

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0